

En 1726, le duc de Retz, neveu de notre archevêque, ayant été nommé lieutenant de roi au gouvernement de Lyon, en remplacement du marquis d'Arincourt (1) fut présenté par son oncle à l'Académie de Lyon, qui l'admit au nombre de ses membres.

L'année suivante, par une ordonnance du 28 janvier, François-Paul défendit aux ecclésiastiques de son diocèse de porter la cravate et des jusles-au-corps de couleur, de fréquenter les tavernes et les boutiques où l'on boit publiquement et des liqueurs (2). Le 21 février suivant, il autorisa la Confrérie des matelassiers à fonder, dans l'église des Grands-Carmes, une chapelle sous le vocable de *l'Ange gardien*, pour y célébrer, chaque année, la fête de saint Biaise, leur patron.

En ce temps-là, M. de Barcos ayant été nommé supérieur des communautés religieuses, Petites écoles et Hôtel-Dieu de la capitale, quitta Lyon pour retourner à Paris où il possédait uncanonical dans la cathédrale (3).

sarig, pas même le régent, ne devait avoir d'entretien particulier avec le Roi que le gouverneur n'y fût présent. — On sait que Lammonnoye qui fut une des nombreuses victimes du système de Law, obtint, grâce à madame de Caylus, et sans l'avoir demandée, une pension de trois cents livres que le duc lui faisait payer le 1^{er} janvier de chaque année. *Œuvres* déjà citées, t. 1, p. 58. Voyez *Les Villeroy*, par M. Henri Morin-Pons, p. 26.

(1) Par un acte du 11 octobre 1726, le Consulat fit une pension de mille livres à Camille Falconet, médecin-du Roi, en récompense des soins qu'il avait donnés au marquis d'Arincourt dans sa dernière maladie. Le 2 septembre¹ 1728, il en fit une autre de trois cenls livres à dame Elisabeth L'Heureux, nourrice du comte de Sault, arrière-petit-fils du maréchal, en reconnaissance des soins qu'elle s'était donnés pour son éducation.

(2) Cette dernière disposition a été reproduite dans les Statuts de Mga de Pins.

(3) L'abbé de Bavecours mourut, âgé de 89 ans, le 19 mai 1764 ; il était d'une maison alliée à celle des Foudras, et il avait professé la philosophie au collège de Plessis. « C'étoit, disent les Mémoires du temps, un ecclésiastique recommandable, réglé dans ses mœurs, mais qui se plaisoit à fatiguer